



Pour aller de l'avant.

CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS SA/SAS/SCA "AUGMENTATION DU CAPITAL"

Je soussigné, Carl STEBACH, agissant en qualité de Conseiller clientèle des Professionnels du CREDIT LYONNAIS

certifie :

- avoir reçu une somme totale en espèces de 140 000 euros au titre de la libération de la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission des actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital de 140 000 euros décidée le 09 Avril 2026 par l'assemblée générale extraordinaire de la société A2L CALORIFUGE.
- que cette somme a été déposée au compte spécial N° 06034/230102K ouvert au Centre Entreprises du Crédit Lyonnais de Saint-Omer sous l'intitulé A2L CALORIFUGE compte Augmentation de Capital, pour recevoir les fonds provenant de la libération des actions souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital ci-dessus.

Ce certificat est délivré en application de l'article L 225-146 du code de commerce

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Saint-Omer, le 15 juin 2026

Philippe LEFEBVRE Directeur LCL Espace Pro Arras